



Limoges, le 14/12/2022

À L'ATTENTION DE M. le Président du SMIPAC

OBJET Participation à la concertation dans le cadre de projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière dans le cadre d'une procédure de ZAC

Monsieur le Président,

Après consultation du projet d'extension du PAC sur vote site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes.

D'une manière générale, il n'est plus understandable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers nourriciers d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part. Pour citer quelques-uns de leurs enjeux bien connus, nous trouvons : la production agricole, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc. A l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie des espèces, et, en premier lieu, la nôtre.

Votre projet anachronique soulève les quelques remarques suivantes :

- **Une logique d'extension en zone rurale qui demeure la règle et le futur.**

Même si vous semblez limiter pour l'instant votre extension à 46ha, de nombreux éléments présentés dans votre document <https://www.smipac.com/documents-administratifs/expose-presente-en-reunion-publique.htm> (notamment le diagnostic paysager et urbain) laissent à penser que votre extension portera à terme sur un total de près de 90 ha.

- **Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentées dans vos documents mis en ligne suite à la réunion du 9 novembre 2021.**

Aucune donnée agricole ni espèce animale (exploitations, productions, filières locales etc.) n'ont été présentées.

- **Une auto-justification des besoins de « terrains à vocation économique » qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur.** Aucun véritable besoin n'est démontré, et des surfaces sont toujours disponibles. En outre, des projets mis en avant sur votre document (aire de services autoroutières, parc solaire pour une surface de près de 13ha) n'existent toujours pas à l'heure actuelle.

- **Le coût du projet n'a pas été présenté.** Le contribuable n'a pas une vision du coût du projet et ne peut donc évaluer sa pertinence.

- **Un projet de développement basé sur du « Dumping Foncier ».** Sur le PAC, le faible coût au m² (7 euros) se fait au détriment des disponibilités foncières à vocation économiques alentour. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création et « facilite » la destruction de tout un secteur rural.

Ainsi, de manière évidente, la présente « concertation » ne permet pas bonne compréhension du projet. Cette concertation déloyale n'est pas à la hauteur des enjeux, ce qui me conforte dans mon opposition au projet.

Veillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées.

Pour Terre de Liens Limousin
Catherine Rigondaud, Présidente

TERRE DE LIENS LIMOUSIN
12 rue Frédéric Mistral – 87 100 LIMOGES | 09 70 20 31 13
limousin@terredeliens.org | www.terredeliens.org
Association Loi 1901 SIRET: 538 708 090 00013 / APE: 9499Z